Image not found or type unknown

service après vente non assuré

Par **svetz**, le **30/09/2010** à **00:39**

Bonjour,

Suite à une panne de mon téléviseur, le SAV m'a facturé la réparation 259 euros. L'appareil est retombé en panne (même panne) trois jours après. Le SAV l'a gardé trois mois, je l'ai récupéré, il est retombé en panne immédiatement.
Le magasin, Connexion, me propose un avoir de 259 euros en échange de mon téléviseur + télécommande, ce que je trouve suspect.
Suis en droit d'attendre le remboursement des 259 euros, la réparation étant en principe garantie ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés